



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Banque de France

Question écrite n° 13672

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont * souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences du plan de restructuration des missions et des implantations territoriales engagé par le gouverneur de la Banque de France. En effet, il apparaît que, si le plan est adopté, des missions essentielles de la Banque de France (surveillance, entretien de la qualité de la circulation fiduciaire) et des services de cohésion sociale (traitement du surendettement, accueil des surendettés), mais aussi des services du développement économique (expertise financière au service des entreprises et des bassins d'emplois) pourraient être remis en cause. Au-delà, la Banque de France est aussi reconnue comme une institution structurante sur le plan de l'aménagement du territoire. La suppression de succursales de la Banque de France remet en cause les services de proximité et de qualité dispensés par ces établissements. En conséquence, elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour pérenniser ses impératifs de service public, d'aménagement du territoire et de défense des droits et intérêts légitimes des citoyens et de ses personnels.

Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a confié en octobre dernier deux missions d'étude au secrétaire général de la banque sur l'évolution du réseau des succursales et sur l'avenir des opérations avec la clientèle particulière. Les deux rapports sur l'évolution de ce réseau ont été remis au gouverneur le 7 février. Ces documents techniques ont été immédiatement diffusés au personnel, aux organisations syndicales et mis à la disposition des élus locaux. Dans un contexte en profonde évolution, ces études examinent comment la banque peut effectuer les mêmes missions de manière plus efficace avec un réseau plus resserré. Seules les opérations avec la clientèle particulière, qui n'ont plus de justification, seraient interrompues. S'est ensuite ouverte une consultation large et approfondie des personnels et des élus. Cette consultation fournira les éléments complémentaires permettant de donner un contour définitif au projet de modernisation de l'implantation territoriale de la banque. Le gouverneur de la Banque de France a d'ores et déjà indiqué, à la suite des échanges conduits avec les représentants du personnel et des élus, qu'il s'orientait vers une organisation départementale du réseau et qu'il n'y aurait aucun licenciement, quel que soit le statut des agents. Pour garantir l'exercice des missions de service public par les succursales, l'Etat conclura également avec la Banque de France un contrat de service public, qui précisera les objectifs qui lui sont assignés en matière de service public rendu aux usagers, notamment en matière de gestion des dossiers de surendettement. En tout état de cause, l'Etat entend conforter la Banque de France dans sa volonté de jouer tout son rôle dans la vie économique locale. Celui-ci doit néanmoins être conçu dans le souci d'optimiser la gestion dont l'établissement est comptable devant la Nation.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13672

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1721

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2725